Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 026-212602528-20250414-CM250414_3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le 14 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.
Nombre de Conseillers en exercice : 33
Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 8 avril 2025.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-René AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Bernard CROZIER, Pierre TRAPIER, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON.

POUVOIRS : Stéphanie HOUSET à Lilian CHAMBONNET, Guy LE DROGO à Geneviève BOUIX, Dorian DANTIN à Patrick GROUPIERRE, Agnès PAGES à Pierre TRAPIER, Claude ILLY à Marie-José BAYOUD-TORRES, Sandrine AUGIER à Jean-Michel BOCHATON

OBJET : Subvention dans le cadre de la création d'une maison médicale et affectation d'un logement communal en logement des internes.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une Maison Médicale, au 64 rue Jean Jaurès, initiée par Madame TAVEL, Médecin généraliste, exerçant déjà sur la Commune. Ce projet a pour objet de regrouper sur un même site, plusieurs professionnels de santé, et notamment des médecins généralistes.
À cette fin, la SCI LM IMMOBILIER (représentée par Mme TAVEL), a acheté en centre-ville un bâtiment, sur deux niveaux, et réalise les aménagements nécessaires pour un montant de 172 996 € HT.
Se posait la question de l'accessibilité de deux bureaux situés à l'étage. La commune a été sollicitée pour un accompagnement financier afin de les rendre accessibles aux PMR. Dès lors, ces deux bureaux pourraient devenir des cabinets de consultations portant leur nombre dans la structure de 3 à 5.
S'agissant d'un projet d'intérêt général, bien que d'initiative privée, la Collectivité se doit de répondre favorablement, dans un contexte de tension sur la présence de médecins généralistes sur le territoire.
En conséquence, il vous est proposé, de prendre en charge, sous forme de subvention, le coût correspondant à la mise en accessibilité de cette Maison Médicale, à hauteur de 30 000 € (soit 17% du montant des travaux).
Parallèlement, et afin de conforter cette installation et rendre attractive notre commune, la collectivité s'inscrit dans le développement d'une offre départementale de « maison des internes », par lequel elle s'engage à mettre à disposition des médecins généralistes en fin de cursus, un logement en colocation pour des durées de 6 mois (temps du stage). Ce dispositif est d'autant plus important que le Docteur TAVEL est déjà médecin référent, maître de stage, et que la Commune dispose d'un logement à proximité (immeuble 10 rue Voltaire), qui sera équipé et réservé à cet effet.
Par ces deux actions, la Collectivité joue pleinement son rôle en facilitant et en accompagnant le développement de la médecine généraliste sur son territoire.

Le conseil municipal, par 26 voix pour et 7 abstentions, décide de :

- Valider l'attribution d'une subvention de 30 000 € au projet de création de maison médicale de la SCI LM IMMOBILIER (Dr TAVEL),
- Affecter un logement communal du 10 rue Voltaire en logement des internes,
- Autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces et actes nécessaires à la bonne exécution de la présente.

Fait et délibéré en mairie.
Liste des votes affichée et publiée le 15/04/2025

Le Maire,

MAIRIE DE PORTES-LES-VALENCE (Drôme)